

RÉUNION DU 08 AVRIL 2022

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs PARROT, CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes CLAVAUD, PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, AUCHARLES, BATISE, DAUPHIN, F.CHAPUT et DESMAISON. Était excusé : Michel LAFORET.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire des victimes du conflit en Ukraine.

➤ INFORMATIONS SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2020-05- 06 en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire par le conseil municipal, il est rendu compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation :

- 11/03/2022 – Le Confort en Marche – Chaudières (3) à gaz pour logements communaux de Jeux – 6.725,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision qui respecte les délégations consenties au Maire.

➤ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU RECEVEUR ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Ces approbations se font sous la présidence du doyen de l'assemblée. Il ressort de l'exercice 2021 les réalisations rigoureusement identiques des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Commune :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 703.690,71 €

Recettes réalisées : 882.142,98 €

soit un résultat de l'exercice de 178.452,27 € et un résultat cumulé de 807.659,99 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 295.219,18 €

Recettes réalisées : 432.532,41 €

soit un résultat de l'exercice de 137.313,23 € et un solde d'exécution cumulé de - 69.722,03 € (non compris les restes à réaliser des recettes et des dépenses).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le Maire ne participe pas au vote.

Service des eaux :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 157.280,65€

Recettes réalisées : 175.940,49 €

soit un résultat de l'exercice de 18.659,84 € et un résultat d'exercice cumulé de 236.838,53 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 25.565,96 €

Recettes réalisées : 46.299,73 €

soit un résultat de l'exercice de 20.733,77 € et un résultat d'exercice cumulé de 106.730,81 € (non compris les restes à réaliser des recettes et des dépenses).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le Maire ne participe pas au vote.

Lotissement « Les Peupliers » :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 21.786,44 €

Recettes réalisées : 21.786,44 €

soit un résultat de l'exercice de 0,00 € et un résultat d'exercice cumulé de 0,00 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 21.786,44 €

Recettes réalisées : 21.786,44 €

soit un résultat de l'exercice de 0,00 € et un résultat d'exercice cumulé de - 21.786,44 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le Maire ne participe pas au vote.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Commune

Il est affecté au budget primitif 2022 la somme de 117.843,54 € au compte 1068 (y compris les restes à réaliser d'un montant de - 48.121,51 €) et la somme de 689.816,45 € au compte 110, report à nouveau solde créditeur (compte budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté), soit un total de 807.659,99 €.

Service de l'eau

Il est affecté au budget primitif 2022 la somme de 236.838,53 € au compte 110, report à nouveau solde créditeur (compte budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté).

Lotissement « Les Peupliers »

Aucune affectation de résultat n'est à effectuer car le résultat de la section de fonctionnement ne le permet pas.

➤ **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Commune

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement à 1.592.591,00 €.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'investissement à 1.457.627,00 €, soit un total de 3.050.218,00 €.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

Elles concernent les opérations financières (dont le remboursement du capital des emprunts), et entre autres, grosses réparations sur les voies communales, travaux d'enfouissement des réseaux de l'éclairage public rue Forgemol de Bostquénard, travaux au lotissement Route du Mas, achat d'un matériel pour la télétransmission par visio, réparation du tracteur Renault, acquisition de panneaux de signalisation, fournitures de voirie, acquisition de matériel pour le fleurissement, acquisition de divers matériels, travaux d'accessibilité à l'école ainsi que sur les autres bâtiments recevant du public, travaux de réfection du plafond du préau de l'école, travaux sur la digue de l'étang de La Chaume, empierrement des chemins, chauffage de l'église, écritures de régularisation et travaux visant à la réalisation d'économies d'énergie sur nos bâtiments publics (calorifugeage, changement de portes, fenêtres et isolations des murs extérieurs ainsi que du plancher de l'école). Une étude sera lancée sur l'éclairage public du stade afin de diminuer ce poste de consommation. Les programmes d'investissement sont financés par les recettes des opérations financières pour 177.550,85 €, les

opérations d'ordres pour 528.554,00 €, différentes subventions pour 143.347,15 €, le prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 608.175,00 € Le budget est adopté à l'unanimité.

Plusieurs informations sont données :

- Un élu alerte le conseil municipal sur la nécessité d'acquérir une réserve foncière et d'investir dans des logements locatifs. A ce titre, il sera nécessaire de déposer un permis d'aménager pour le terrain de foot annexe.

- Le coût financier des travaux du renforcement de la digue de l'étang de La Chaume étant moins élevé que prévu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser le surplus de la subvention accordée au titre du dispositif Boost Comm'une sur le dossier des travaux de voirie 2022.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une brochure portant sur la création de zones de loisirs aquatiques. Ce type d'attraction pourrait être installé aux abords de l'étang de La Chaume afin de diversifier les activités du site mais aussi de booster sa fréquentation. Ce projet ayant obtenu la majorité, il est décidé de demander au Président de la Communauté de Communes du Pays Sostranien qui détient la compétence touristique de soutenir financièrement ce projet.

- Une élue demande qu'une aire de jeux soit installée dans le bourg afin de développer l'attractivité de celui-ci.

Eau - Assainissement

La section d'exploitation du Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à 405.639,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 348.557,00 €. Dans cette section sont inscrits, entre autres, le remboursement du capital des emprunts, l'acquisition d'un radiateur pour la station de pompage de La Mesure et autres petits travaux. Le budget primitif représente un total général de 754.196,00 €. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif restent inchangés. Le budget est adopté à l'unanimité.

Les élus font part de leur inquiétude quant au devenir du service de l'eau si ce dernier devait, comme le prévoit la réglementation en vigueur, être transféré à la Communauté de Communes du Pays Sostranien. Ils craignent la perte totale de la maîtrise de ce service que ce soit au niveau du prix du mètre cube ou des travaux pour maintenir un réseau de qualité.

Pour finir, le conseil municipal est informé de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) dont le but est de sécuriser l'Adduction en Eau Potable par, entre autres, la création de nouvelles usines de production et des interconnexions vers les autres Unités de Gestion de l'Eau (UGE) mais aussi par la mutualisation des moyens techniques et financiers. Notre commune devra faire connaître sa position quant à ce dossier prochainement.

Budget annexe Lotissement « Les Peupliers »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 48.580,00 € et la section d'investissement à 43.574,00 €, soit un total de 92.154,00 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire indique que les propositions budgétaires ont été établies à partir des taux d'imposition de l'année 2021 et propose de les reconduire sans augmentation pour l'année 2022 : accord unanime du conseil municipal, à savoir 37,09 % pour la Taxe Foncière sur le bâti et 68,98 % pour la Taxe Foncière sur le non bâti.

➤ PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur le Receveur municipal par laquelle il rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. A ce titre, il présente un état des restes à recouvrer, état

effectué sur la base de l'ancienneté des créances, qui pour le budget principal s'élève à 14.922,88 € et à 3.314,82 € pour le budget eau/assainissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de budgéter ces provisions à hauteur de 15 %.

➤ RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Madame le Maire de Saint Germain Beaupré et Monsieur le Maire de Vareilles ont accepté de verser à notre commune une participation financière pour l'année scolaire 2020-2021 de 450 € par enfant scolarisé dans notre école et domicilié sur l'une des 2 communes énoncées ci-dessus. Il précise que Monsieur le Maire de Bazelat n'a pas assisté à cette réunion car aucun enfant de cette commune n'a été scolarisé dans notre école sur l'année scolaire 2020/2021.

➤ AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA CREUSE : ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente un projet de convention pour un programme pluriannuel de voirie sur notre commune. Le but est de réaliser un diagnostic de la voirie et de mettre en place des préconisations. Considérant le coût financier important de cette mission, 7.000 € pour la durée du mandat, soit jusqu'en 2026, le conseil municipal rejette, à l'unanimité, ce projet de convention.

➤ ÉCOLE : RÉVISION DES TARIFS POUR LA CANTINE ET LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 2 % les tarifs appliqués pour la cantine scolaire. La décision portant sur la mise à jour des tarifs du transport scolaire est ajournée ; des compléments d'information nous seront transmis ultérieurement car le coût de la hausse du prix des carburants n'est pas encore établi.

➤ BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT : CADENCE AMORTISSEMENT À DÉFINIR

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 10 ans la cadence d'amortissement pour les installations de chauffage et à 7 ans celle pour l'acquisition d'outillage.

➤ MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LA SURVEILLANCE ET LE SUIVI DU RÉSEAU D'EAU POTABLE : AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE ET SUITE À DONNER

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avis favorable du Comité Technique pour les éléments portés à leur connaissance dans le cadre de la mise en place d'astreintes pour la surveillance et le suivi du réseau d'eau potable. Ces mêmes éléments sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ SUPÉRETTE ET STATION-SERVICE : TRANSFERT DU PRENEUR

Le locataire actuel de ces locaux a fait part de la vente de son fond de commerce. A ce jour, aucun élément quant à la date du transfert ne nous a été communiqué.

➤ ACQUISITION D'UN MEUBLE DE RANGEMENT POUR L'ÉCOLE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire cette dépense en investissement.

➤ CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Sur les trois entreprises consultées, trois ont présenté une offre. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition la mieux disante, à savoir celle de la société DEKRA.

➤ ENEDIS : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT AU VILLAGE DE LA BAZONNERIE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les termes de la Convention de Mise à Disposition entre Enedis et la commune d'Azéables pour l'occupation de la parcelle ZB133 par un poste de transformation de courant électrique ainsi que le passage de canalisations électriques.

➤ CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CHAUDIÈRE COMMUNE MAIRIE/POSTE/ LOGEMENT COMMUNAL

L'entretien de la chaudière qui alimente la mairie, la poste et le logement de la poste sera confié, pour l'année 2022/2023, à l'entreprise PARBAUD de La Souterraine, société ayant donné satisfaction.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION

Les demandes de subventions présentées par « les Jeunes Agriculteurs – Dun le Palestel » et « Lire en Creuse » sont rejetées. En effet, il est rappelé que les subventions sont principalement accordées aux associations locales qui œuvrent pour la commune et aux établissements scolaires. La demande de subvention présentée par « Association d'Aide à Domicile » est rejetée. Le conseil municipal indique que cette association intervient principalement sur les communes du canton et qu'il est donc du ressort de la Communauté de Communes du Pays Sostranien de se prononcer sur l'octroi éventuel d'une subvention. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de subvention présentée par la Maison Familiale Rurale de Beynac car une élève de notre commune y est scolarisée ; la somme de 30 € leur sera versée.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Travaux lotissement Route du Mas** : la DETR a été acceptée sur ce dossier. Les entreprises seront consultées afin d'accorder le marché de travaux avant le 15 mai prochain

- **Route Départementale n° 15 entre le bourg et le village de La Bazonnerie** : une rencontre avec le Département a eu lieu ; il envisage des travaux de réfection de cette portion de route en 2022.

- **Téléphonie mobile** : le dossier portant sur l'installation d'un pylône pour la téléphonie mobile sur la partie Sud-Est de la commune poursuit son cours.